

Annexe

Grille tarifaire déchèteries

Au 1^{er} janvier 2025

Cette grille concerne :

- Les particuliers et professionnels résidant sur le territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) ;
- Les particuliers et les professionnels résidants hors du territoire CAP AZUR.

Tarification à la tonne (t) ou à l'unité (U)

Matières	Particuliers résident CAP'AZUR	Professionnels résident CAP'AZUR	Particuliers et professionnels extérieurs CAP'AZUR
Tarifs à la tonne (t) ou à l'unité (U) Hors Taxes H.T.	Gratuits jusqu'à 1,5 tonne/an/foyer*	Payant dès le 1 ^{er} kg	Payant dès le 1 ^{er} kg
Végétaux (t)	70 €	93 €	121 €
Encombrants/non-valorisable (t)	150 €	175 €	345 €
Gravats propres (t)	25 €	40 €	94 €
Gravats sales (t)	75 €	90 €	150 €
Verre plat (t)	75 €	90 €	150 €
Bois (t)	50 €	95 €	154 €
Cartons (t)	35 €	35 €	49 €
Bouteilles de gaz (U)	0 €	15 €	30 €
Extincteurs (U)	0 €	15 €	30 €
Déchets dangereux (t)	0 €	900 €	1 200 €
Autres **	0 €	0 €	Interdit

Tarification au passage ou à l'unité (déchèteries non équipées de pont bascule ou en cas de panne)

Matières/ Tarifs au passage ou à l'unité Hors Taxes H.T.	Particuliers résidant CAP'AZUR	Professionnels résidant CAP'AZUR	Particuliers et professionnels extérieurs CAP'AZUR
	Gratuits jusqu'à 20 passages/an	Payant dès le 1 ^{er} passage	Payant dès le 1 ^{er} passage
Végétaux (par passage)	30 €	36 €	56 €
Encombrants/non-valorisable (par passage)	35 €	42 €	49 €
Gravats propres (par passage)	30 €	36 €	46 €
Gravats sales (par passage)	35 €	42 €	50 €
Verre plat (par passage)	35 €	42 €	50 €
Bois (par passage)	35 €	42 €	45 €
Cartons (par passage)	15 €	18 €	31 €
Bouteilles de gaz (U)	0 €	15 €	Interdit
Extincteurs (U)	0 €	15 €	Interdit
Déchets dangereux (par passage)	0 €	36 €	Interdit
Autres **	0 €	0 €	Interdit

Application de la TVA : en fonction de la réglementation en vigueur

Facturation de 15€ HT, soit 18 € TTC pour le renouvellement des badges perdus ou volés

Autres déchets (déchets d'éléments d'ameublement, piles usagées, huiles usagées de friture, DEEE...)

* Au-delà d'un seuil de 6 tonnes de déchets déposés par année civile, les tarifs appliqués seront ceux des professionnels

** Concerne uniquement les déchets acceptés dans chaque déchèterie, conformément au règlement intérieur